



COMPTE RENDU

Réunion conseil d'administration HANDIMUT SPORT ALBI

Lundi 22 juin 2026- 18h30 – Terrain de Canavières

PRESENTS : POIRRIER Anthony - DELPECH Thierry - MICHELET Eric - FAISEAU Thierry - GOURMANEL Alain - MARTINENT Jean-François - RECH Renaud - REYNES Richard - BASTERGUE Chloé – RAYSSAC Céline - DENIS Etienne – DENIS Joseph – Marion NUVOLOSO

EXCUSES : - COURTAILLIER Arnaud - MISTRAL Mireille

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu de la réunion du 4 juin 2026 ;
- Validation des projets d'équipement (mur de tir intérieur, mur de tir extérieur, les chevalets extérieurs et local de rangement) ;
- Délibération sur le remboursement des frais de déplacement DR et DRE ;
- Délibération sur le remboursement de la tenue d'arbitre ;
- Délibération sur les défraiements pour les championnats de France ;
- Mise en place de réunions mensuelles du Conseil d'Administration à compter de septembre 2026 ;
- Questions diverses.

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 4 juin 2026

Le compte rendu de la réunion du 4 juin 2026 est approuvé à l'unanimité.

2. Validation des projets d'équipement

Les projets concernant le mur de tir intérieur, le mur de tir extérieur, les chevalets extérieur et le local de rangement ont été présentés.

Un rendez-vous est fixé avec la mairie le 22 juillet 2026 afin de présenter plus en détail ces projets, accompagnés des devis correspondants.

Après un tour de table, l'ensemble des membres du Conseil d'Administration valide les projets.



3. Délibération sur le remboursement des frais de déplacement DR et DRE

Par cette délibération, le Conseil d'Administration du club HANDIMUT Albi Sport décide de mettre en place le remboursement des frais de déplacement des archers utilisant leur véhicule personnel pour participer aux manches de Division Régionale (DR) et Division Régionale Excellence (DRE), pour la saison 2025-2026 ainsi que pour les saisons suivantes.

Le barème de remboursement est fixé comme suit :

<u><i>Nature des frais</i></u>	<u><i>Montant</i></u>
<u><i>Indemnité kilométrique</i></u>	<u><i>0,40 €/km</i></u>

Le calcul de la distance sera effectué sur la base du trajet aller-retour le plus court entre le domicile du conducteur et le lieu de la compétition (les frais de péage sont inclus dans les frais kilométriques).

Les frais d'hébergement seront remboursés intégralement sur présentation des justificatifs lorsque le lieu de compétition se situe à plus de deux heures du domicile du conducteur. Cette prise en charge concerne les quatre archers inscrits en DR ou DRE ainsi que le coach.

Une réflexion est engagée concernant la location ou le prêt d'un minibus, notamment par le CDOS, le club prenant alors uniquement en charge les frais de carburant pour les déplacements régionaux et nationaux.

4. Délibération sur le remboursement de la tenue d'arbitre

Par cette délibération, le Conseil d'Administration du club HANDIMUT Albi Sport décide de rembourser l'achat des tenues d'arbitre aux archers ayant suivi avec succès la formation d'arbitre et obtenu leur diplôme.



Ce remboursement vient compléter les aides accordées par la Région et le Département.

Pour mémoire, en 2026 :

Désignation	Montant
Coût de la tenue	258,60 €
Participation Région	82,35 €
Participation Département	45,00 €
Reste à charge de l'arbitre	131,25 €

L'engagement des arbitres étant indispensable à la vie du club et à l'organisation des compétitions, le Conseil d'Administration décide de rembourser le reste à charge dans la limite de 150 €, sur présentation du bon de commande CNA.

Cette prise en charge concerne l'achat de :

- 2 tee-shirts ;
- 1 parka ;
- 1 coupe-vent ;
- 1 kit d'accessoires.

5. Délibération sur les défraiements pour les championnats de France et Championnat régional

Par cette délibération, le Conseil d'Administration du club HANDIMUT Albi Sport décide d'attribuer une indemnité forfaitaire à chaque archer qualifié et participant à un championnat de France.

Le montant de cette indemnité est fixé à :

Défraiement Championnat de France	Montant
Participation par archer qualifié	250 €

Le club continuera également à prendre en charge les frais d'inscriptions aux compétitions régionales et nationales.

6. Mise en place de réunions mensuelles du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration valide la mise en place d'une réunion mensuelle, sans obligation de présence, chaque premier lundi du mois à compter de septembre 2026.

La prochaine réunion est fixée au : **Lundi 7 septembre 2026 à 18h30 au terrain de Canavières.**

7. Questions diverses :

Accueil des nouveaux licenciés

Anthony propose la création d'un document regroupant l'ensemble des informations utiles aux nouveaux archers : modalités d'inscription, tarifs des licences, horaires, organisation de l'encadrement, etc. Ce document a déjà été réalisé.

Championnats départementaux salle 2026-2027

Il est confirmé qu'à la demande du Comité Départemental, le club n'organisera pas les championnats départementaux en salle pour la saison 2026-2027.

Projet de compétition extérieure

Une réflexion est engagée sur l'organisation d'une compétition extérieure à 18 mètres lors de la saison 2027-2028.

Réinscriptions 2026-2027

Un courriel sera préparé fin juin ou début juillet afin de proposer les réinscriptions avec transmission dématérialisée du dossier d'inscription, dans le but de réduire les impressions papier.

Les licenciés qui ne souhaitent pas renouveler leur adhésion pourront être invités à en préciser les raisons afin d'aider le club à poursuivre son amélioration.

Kit archer

Lyon Archery propose un kit archer au tarif de 67,95 € frais de port inclus, comprenant :

- 1 dragonne ;
- 1 protège-bras ;
- 1 palette ;
- 1 carquois ceinture ;
- 9 flèches.
- 1 kit réparation

Le Conseil d'Administration décide d'intégrer ce kit de réparation et fixe le tarif du kit archer à 85 € pour les licenciés.

Achat de plastrons

Il est proposé d'acquérir des plastrons droitiers et gauchers, en tailles M et L, à raison de deux exemplaires de chaque modèle.

Partenariat Lyon Archery

Lyon Archery propose un partenariat lors des compétitions organisées par le club, comprenant notamment l'achat de blasons en échange de dotations et goodies.

Situation avec Star Archery

Anthony indique avoir contacté Star Archery le 18 juin 2026. L'entreprise confirme que l'ensemble des factures du club a été réglé.



Un courriel sera néanmoins envoyé afin d'obtenir une confirmation écrite.

Pot d'accueil

Il est proposé d'organiser un pot d'accueil le 19 septembre 2026 vers 10h, à l'issue de l'entraînement des archers de première année, afin de présenter le club et favoriser les échanges dans un cadre convivial.

Intervention de David Jackson

Le Comité Départemental propose l'organisation d'une demi-journée encadrée par David Jackson, destinée à proposer une séance de réglage et de perfectionnement pour les archers barbow/arc 8 à 14 archers (à confirmer). Le club pourrait servir de structure d'accueil pour cette action. Des archers du club des Archers Albigeois pourraient également être invités à participer. La date est encore à définir. Affaire à suivre

Archerie itinérante Lou

Éric propose de prendre contact avec l'Archerie Itinérante Lou afin d'obtenir davantage d'informations sur les prestations proposées ainsi que leur coût financier.

Fin de séance

La séance est levée après épuisement de l'ordre du jour.

HANDIMUT Sport Albi

Lagrange le 23/06/2026

Le Président, Poirier Anthony